

LES CANTONS VEULENT RENFORCER LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION HOSPITALIÈRE

Les cantons doivent assurer une planification hospitalière adaptée aux besoins, aboutissant à une offre qui ne soit ni excédentaire ni déficitaire. Les listes hospitalières cantonales qui en résultent répertorient les mandats de prestations indispensables à la couverture des soins.

Cette planification des cantons est actuellement critiquée par la Berne fédérale et différentes interventions parlementaires exigent un renforcement du rôle de la Confédération, voire une centralisation dans ce domaine. Pourtant, il est judicieux que les cantons restent responsables de cette planification. Dans un petit pays où la concurrence est vive, une centralisation « à la danoise » est incompatible avec nos structures et nos traditions fédéralistes. Un transfert de compétences à la Confédération ne résoudrait pas non plus les problèmes financiers des hôpitaux. D'autres solutions sont nécessaires, notamment pour garantir qu'en cas de hausse des coûts significative et imprévue, le renchérissement puisse être pris en compte rapidement et de façon contraignante.

Il y a 25 ans, la Suisse comptait 200 hôpitaux de soins généraux, contre 100 aujourd'hui. Le paysage hospitalier et les structures hospitalières sont en pleine mutation. Celle-ci va se poursuivre avec la

nouvelle structure tarifaire ambulatoire et l'introduction du financement uniforme. Il faut s'attendre à une accélération du transfert de prestations hospitalières vers l'ambulatoire, c'est-à-dire des interventions sans nuitée à l'hôpital.

Revendiquer une collaboration encore plus étroite et systématique entre les cantons en matière de planification hospitalière est légitime. Il existe déjà de bons exemples de planifications communes et de listes hospitalières similaires. En novembre 2024, l'Assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a donné un signal fort en intégrant la coordination et la collaboration intercantionales dans ses recommandations sur la planification hospitalière. La médecine hautement spécialisée (MHS) illustre cette capacité: depuis 2009, elle fait l'objet d'une planification unique, partagée par tous les cantons.

Les cantons doivent éviter les surcapacités tout en garantissant le bon fonctionnement des infrastructures, y compris en temps de crise comme lors de la pandémie de COVID-19. Une réduction drastique du nombre d'hôpitaux, comme le réclament certaines, ne permettrait pas de maintenir le niveau actuel de prise en charge.



CE QU'EN PENSE

Lukas Engelberger
Conseiller d'État du canton de Bâle-Ville et président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé